

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

22 septembre 2020

Date d'affichage :

5 octobre 2020

L'AN deux mille vingt, le 28 septembre le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 22 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, M. PAILLONCY, Mme PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mmes ROUSSEL, STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre DESMARETS

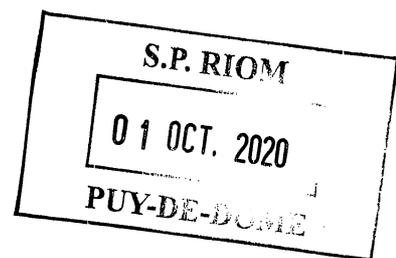
Mme Suzanne MACHANEK, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Monique STORKSEN

Mme Karine PARRAIN, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Charles BRAULT

M. Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Pierre CHASSAING

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Monique STORKSEN



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2020**

QUESTION N° 32

OBJET : Ecole Française du Cinéma, de l'Audiovisuel et de la Musique (EFCAM) à l'Ecole Jean Moulin : remise de loyer suite à une baisse d'activité liée au COVID-19

RAPPORTEUR : Anne VEYLAND

Question étudiée par la Commission n°2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 15 septembre 2020 et par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 16 septembre 2020.

La Commune de Riom est propriétaire des bâtiments situés rue Antoine Caux connus comme étant l'ancienne école Jean Moulin, dont une partie a été louée à l'EFCAM avant son départ dans les locaux de l'ancienne bibliothèque rue Croisier. La redevance mensuelle versée par l'EFCAM pour ces locaux était de 1 672 €.

A compter de l'ordre de confinement destiné à lutter contre la COVID-19, l'EFCAM a fermé ses portes et a organisé une activité d'enseignement à distance. Les exercices pratiques n'ont en revanche pas pu être réalisés et un dispositif de continuité pédagogique sera, sur ces cours, reportés à la prochaine rentrée scolaire.

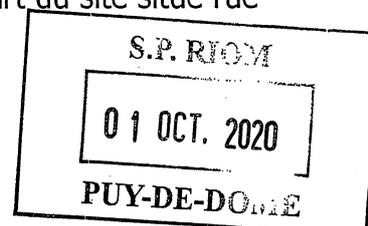
Les cours en présentiel n'ont pas repris lors du déconfinement le 11 mai 2020.

Compte tenu de la situation, des modalités spécifiques ont été appliquées en matière de droits d'inscription, différentes selon qu'il s'agit de paiement annuel, semestriel ou trimestriel, de nature à assurer une proratisation des droits réels en fonction du temps effectif d'enseignement en présentiel.

Ces circonstances ont généré une baisse de recettes pour 2020.

L'EFCAM n'étant pas une entreprise, elle ne peut bénéficier des dispositifs destinés à limiter les effets économiques de la crise sanitaire.

Par courrier du 22 juin 2020, l'EFCAM a demandé une exonération des redevances due à la Commune, du 15 mars jusqu'à son départ du site situé rue Antoine Caux le 18 juin, date de l'état des lieux de sortie.



Il est proposé d'accorder une remise de loyer à l'EFCAM sur deux mois complets : avril et mai 2020.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur l'exonération de deux mois de loyers dus (avril et mai 2020) par l'EFCAM à la Commune pour la location des locaux de Jean Moulin,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes en conséquence.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 28 septembre 2020

Le Maire,

Pierre PECOUL

